

Formation continue

Conditions générales

Généralités

Les formations ont lieu en présentiel et se déroulent sur le campus de la HEAD – Genève ou sur les sites de ses partenaires.

Les participant-e-s s'informent des horaires et du lieu de la formation sur la page internet dédiée à chaque module. Un mail avec tous les détails sera envoyé aux participant-es avant la formation.

Nombre de participant-e-s

Les dossiers sont sélectionnés par ordre d'arrivée et jusqu'à un nombre maximum défini pour chaque formation. Seuls les dossiers d'inscription complets et dûment validés, avec les annexes demandées, seront pris en compte.

La HEAD – Genève se réserve le droit de ne pas ouvrir une formation si le nombre d'inscrit-e-s est insuffisant.

Conditions d'admission et prérequis

Se référer à chaque formation.

Certains modules de formation continue nécessitent la soumission d'un projet pour la participation au module.

Modalités d'inscription

L'inscription se fait en ligne au moyen du formulaire institutionnel suivant : https://age.hes-so.ch/imoniteur_AGEP/!formInscrs.connection?ww_c_formulaire=HEAD_FC

Les candidatures, dont le bouton « Validation » n'a pas été activé, ne seront pas traitées.

Par la soumission du formulaire d'inscription en ligne, le candidat ou la candidate accepte que les données saisies dans le formulaire soient communiquées dans le respect de la loi fédérale sur la protection des données.

Les personnes s'inscrivant en juillet et août peuvent subir un retard dans la confirmation de leur inscription en raison de la fermeture administrative estivale.

Repas

Les repas de midi ne sont pas organisés par la HEAD – Genève et sont à la charge des participant-e-s.

Tarifs

Le tarif de nos formations continues peut varier selon les modules. Se référer aux tarifs communiqués sur la page dédiée à chacun des modules sur le site internet de la HEAD – Genève. Un tarif préférentiel, variable selon les modules, est accordé aux alumni diplômé-e-s de la HEAD – Genève.

Les programmes et les coûts sont sujets à modification. Aucune taxe d'inscription n'est requise.

Facturation

Un bulletin de versement est envoyé en annexe du mail de confirmation d'inscription.

Les frais de formation doivent être payés dans les 30 jours dès réception du bulletin de versement mais dans tous les cas 30 jours avant le début de la formation.

Un rappel est envoyé quelques jours avant le début de la formation si la facture n'a pas été honorée. Une preuve de paiement peut être demandée le premier jour de la formation si l'encaissement n'a pas été constaté par le service financier de la HEAD – Genève. Une exclusion du cours peut être envisagée si aucune preuve de paiement n'est fournie.

Les participant-e-s sont personnellement responsables du paiement de leur formation, dans les délais indiqués, indépendamment du fait qu'ils ou elles reçoivent ou non des subsides de leur employeur.

Conditions d'annulation

La HEAD – Genève confirme le lancement de la session dès que le nombre de participant-e-s inscrit-e-s est suffisant, ou au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

La HEAD – Genève se réserve le droit de modifier la forme d'une formation, de reporter ou d'annuler une formation qui ne réunirait pas le nombre minimum de participant-e-s requis, et de prendre toute autre mesure jugée opportune pour assurer la bonne marche des cours. Si la formation n'a pas lieu, le montant acquitté sera remboursé aux participant-e-s ou à l'institution qui les subventionne.

Les demandes d'annulation ou de report doivent être formulées par le-la participant-e par écrit au moins 30 jours avant le début de la formation à l'attention du bureau de la formation continue à la HEAD – Genève, à l'adresse suivante :

Gilles Forster, Responsable de la formation continue
HEAD – Genève
Avenue de Châtelaine 5, CH-1203 Genève
fc.head@hesge.ch

Modalités de remboursement

Le montant de la formation est remboursé aux conditions suivantes si la demande d'inscription est adressée par écrit :

- En totalité : jusqu'à 30 jours avant le début de la formation
- 50% du montant : entre 30 jours avant la formation et le début de la formation
- Aucun remboursement pour tout abandon en cours de formation

Dans le cas où aucun versement n'a été effectué lors de l'abandon, les montants dûs sont facturés selon les mêmes règles.

Validation de la formation

La personne ayant suivi l'ensemble de la formation et satisfait à ses exigences telles qu'elles sont spécifiées dans le descriptif de module reçoit une attestation de formation continue et se voit octroyer les crédits ECTS annoncés.